

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024  
PL/NC

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le  
ID : 055-215501222-20240408-20\_040-DE

**Objet : Mise à jour de l'autorisation de programme (AC-CP) Réhabilitation des Roises**

**N° : DCM2024/040**

**PUBLIÉE LE : 11/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Partick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFEVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ETIENNE

Gérado LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°17/078 du 13 avril 2017 ;*

*Vu les délibérations de modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°19/059 du 11 avril 2019, n°20/049 du 25 mai 2020, n°21/55 du 12 avril 2021, n°22/56 du 11 avril 2022 et n°23/52 du 11 avril 2023 ;*

*Considérant la nécessité d'intégrer des ajustements calendaires et budgétaires dans le programme de réhabilitation des Roises ;*

Pour faciliter la mise en œuvre pratique de cette opération et permettre l'engagement des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour l'autorisation de programme comme suit :

Programme : Réhabilitation des Roises (opération 818)	Autorisation de programme	Crédits de paiement							
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Situation initiale	3 815 000,00 €	365 000,00 €	365 000,00 €	1 300 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Situation précédente	4 222 006,23 €	23 251,73 €	61 637,73 €	155 596,82 €	1 238 132,84 €	2 340 625,46 €	284 527,65 €	118 234,00 €	0,00 €
Mandatement	4 212 501,64 €	23 251,73 €	61 637,73 €	155 596,82 €	1 238 132,84 €	2 340 625,46 €	284 527,65 €	108 729,41 €	0,00 €
Proposition	4 217 941,30 €	23 251,73 €	61 637,73 €	155 596,82 €	1 238 132,84 €	2 340 625,46 €	284 527,65 €	108 729,41 €	5 439,66 €

Après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour et 4 contre  
Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** la mise à jour de l'autorisation du programme de réhabilitation des Roises présentée ci-dessus.

Le Maire  
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**